

Note au lecteur : les analyses des auteurs financés ou invités par l'Observatoire ne sauraient engager l'ONED

Chiara Sità
Dipartimento di Pedagogia
Università Cattolica di Milano

Rapport de stage de recherche post doctorale
ONED, Paris

Juillet 2005

**Soutien à la parentalité et protection de l'enfance :
continuité ou rupture ?**
L'expérience des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement
des parents

La protection des enfants est un enjeu social qui concerne la totalité des adultes, non seulement en tant que parents, enseignants, professionnels de la santé, éducateurs, bénévoles mais aussi et surtout en tant que citoyens. Les actions de soutien à la parentalité semblent avoir un rôle important dans la prévention des situations d'isolement, de désarroi, d'incertitude dans l'exercice de la fonction parentale qui peuvent conduire à des conditions de risque pour les enfants et les adolescents. Le soutien proposé par les Reaap concerne toutes les familles et consiste en des actions à travers lesquelles les parents sont valorisés en tant que protagonistes et responsables, les professionnels n'intervenant qu'en appui. Quel est le rôle d'une telle forme d'appui parental dans le système de protection de l'enfance ? Peut-on envisager une fonction « préventive » dans le soutien à la parentalité des Reaap sans dénaturer leurs principes de confiance, de coopération, de non-jugement dans la relation entre parents et professionnels ? La capacité des Reaap à se rendre visibles localement et dans les réseaux de partenaires est un des points clés orientant la réflexion sur ces questions.

1) Protection de l'enfance et rôle de la famille

Dans le système français de protection de l'enfance, comme dans d'autres systèmes européens (l'italien, par exemple), la famille est un sujet complexe et parfois ambivalent. D'un côté, la famille est la première ressource pour le développement et le bien être de l'enfant ; de l'autre, elle peut être vue comme une potentielle source de danger ou de mauvais traitements. Pour cette raison, on a parlé de la famille comme d'un sujet qui est en même temps en « liberté surveillée », sous contrôle social et en « liberté soutenue »¹. L'action éducative familiale est soutenue, encouragée et valorisée par les institutions publiques mais, si la famille se révèle défaillante, il faut intervenir pour restaurer ses fonctions, la substituer ou, dans les situations les plus graves, la sanctionner selon un parcours qui va de la « promotion » à la prévention dans toutes ses typologies, jusqu'aux interventions judiciaires et leur accompagnement social.

La conception qui distingue prévention « primaire », « secondaire » ou spécialisée et parfois « tertiaire » suppose l'existence d'un continuum dans les actions sociales qui part d'une démarche de promotion fondée sur l'absence de jugement, la reconnaissance des ressources et des savoirs des familles, sur le partenariat entre parents et professionnels, sur des actions d'écoute, d'échange et d'appui et qui aboutit à une situation où la famille est prise en charge, évaluée, accompagnée et suivie dans un processus de changement voire de thérapie. Dans ce dernier cas, le rôle des professionnels et leur relation avec les parents connaissent de profondes modifications par rapport aux actions de promotion et de prévention primaire. On pourrait dire qu'on passe d'un travail « avec » les familles à un travail « pour » ou « sur » les familles et que chacun de ces horizons présente des risques antithétiques : la stigmatisation des parents, toujours potentiels coupables, et leur idéalisation.

La continuité de ces dispositifs, apparemment opposés, est fondée sur une finalité commune. Protéger les enfants est un enjeu social qui concerne la totalité des adultes, non seulement en tant que parents, enseignants, professionnels de la santé, éducateurs, bénévoles mais aussi et surtout en tant que citoyens.

Nous nous pencherons sur la première extrémité du continuum, celle de la promotion et du soutien à la fonction parentale, à travers l'examen des actions mises en œuvre par les « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (Reaap). La dernière édition du *Guide de l'action sociale des ASH (Actualités sociales hebdomadaires)* mentionne les Reaap parmi les actions de « prévention par le soutien à la parentalité », en introduisant à part entière le soutien aux parents dans les initiatives sociales pour la « prévention de l'enfance maltraitée »². Cette conception des Reaap comme dispositif de prévention est présente dans la Circulaire du cabinet délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées/DIF/MEN n° 231 – 2002 : selon ce texte, les Reaap contribuent à la mise en œuvre de la politique familiale du gouvernement dans plusieurs domaines, y compris la prévention et l'appui aux familles les plus fragiles.

Les interventions examinées ici sont situées dans l'aire dénommée « soutien » dans la figure 1. Le schéma met en évidence :

- les conceptions de famille qui peuvent sous-tendre de manière plus ou moins explicite le travail social et éducatif (famille ressource, famille à risque, famille source de danger)
- les objectifs des interventions sur un continuum qui va de la prévention à la protection de l'enfance.

¹ J.-P. Rosenczveig, *Le dispositif français de protection de l'enfance*, Paris, Editions jeunesse et droit, 2005, p. 191.

² AAVV, *Guide ASH de l'action sociale*, Rueil-Malmaison, Groupe Liaisons, 2004, 232 – 015.

Quatre domaines d'intervention pouvant se traduire par plusieurs actions différentes apparaissent. Quand l'objectif est la prévention, la valorisation des compétences parentales, l'accompagnement des parents dans leurs tâches éducatives, en présence de familles qui ne vivent pas des situations problématiques particulières (ce que j'ai appelé « famille ressource »), on peut d'abord mettre en œuvre des formes de soutien. Quand la famille vit des difficultés ou est considérée comme une potentielle source de danger pour l'enfant, les professionnels seront amenés à envisager des actions davantage centrées sur la surveillance et l'accompagnement éducatif, par exemple à domicile. Par contre, si on évalue que la situation familiale est très compromise et que la famille représente une source de danger pour l'enfant, les interventions tendent à se concentrer sur l'enfant lui-même, en le protégeant de la famille et en lui cherchant un placement adéquat, et sur la famille, à travers des formes de traitement de ses problématiques (souffrances psychiques, alcoolisme, toxicomanie...).

Lorsqu'on suppose une continuité plutôt qu'une opposition entre les démarches de prévention et de protection de l'enfance, on a la possibilité de penser l'intervention en faveur des enfants et de leurs familles dans une perspective beaucoup plus riche que lorsqu'on sépare les champs du soutien, de l'accompagnement et du traitement. Les familles en difficulté peuvent bénéficier non seulement d'interventions de surveillance ou de « réparation » qui risquent de leur renvoyer une image de famille dépourvue de ressources, mais aussi d'un véritable soutien à la parentalité pouvant leur permettre de s'approprier leur propre rôle et de leurs compétences (c'est dans cet esprit que travaillent de nombreuses associations, par exemple ATD Quart Monde). Plus qu'une alternative, on voit plutôt une possibilité de réaliser plusieurs interventions selon les différentes situations familiales.

Dans cet étude, on prend en considération la dimension du soutien à la parentalité (première colonne) comme forme de prévention faisant partie du plus système plus large de protection de l'enfance et qui peut concerner toutes les familles qu'elles présentent des difficultés ou non. Dans ces situations, le soutien agit à travers des instruments et des modalités spécifiques qui peuvent intégrer d'autres interventions sans s'y substituer, en aidant les parents en difficulté à maintenir des relations avec d'autres familles, à prendre conscience des problématiques éducatives vécues, à reprendre confiance en eux, à valoriser leurs propres compétences et à se resituer dans un rôle d'adulte.

Fig. 1 Interventions sociales vers les enfants et les familles : entre prévention et protection

	Prévention	Protection	
	←	→	
	Soutien	Surveillance/ accompagnement éducatif	Traitement
Famille ressource			
Famille à risque			
Famille source de danger			

Par exemple, les axes de travail d'un projet d'appui parental mis en place dans le cadre de la pédopsychiatrie avec des familles à risque susceptibles de représenter un danger pour l'enfant,

prévoient l'accompagnement du traitement à travers des actions de soutien à la parentalité qui ont pour objectif de créer du lien entre les professionnels, les familles et les enfants en favorisant l'accueil, l'écoute, l'échange, d'apporter des repères éducatifs par des activités et des animations autour du quotidien, d'ouvrir sur l'extérieur en faisant découvrir aux familles les ressources du quartier pour les amener à les utiliser.³

a) *La prévention primaire et la « promotion »*

Du point de vue sémantique, le mot « prévention » signifie « venir avant » une situation, notamment indésirable, qu'on peut prévoir ou craindre pour le futur. Prévenir serait donc agir pour empêcher qu'une situation négative se vérifie. Pour cette raison, il est difficile de parler de « prévention » dans le domaine de l'éducation et du travail social. Si « prévenir » signifie agir sur les causes qui déterminent des phénomènes, on devrait présupposer que les différentes conditions de vie sont déterminées par des facteurs identifiables sur lesquels il est possible d'intervenir. Cette conception de la prévention est sans doute réductrice et inapplicable dans le champ de l'éducation et du travail social. On a ainsi parlé de « facteurs de risque » et de « facteurs de protection » en référence à des situations de difficulté pouvant concerner le développement individuel. On trouve dans la littérature nord-américaine plusieurs études sur l'incidence de certains facteurs sur des phénomènes préoccupants, comme la maltraitance des enfants⁴. Dans ce cas, l'action préventive prévoit l'attention aux facteurs de risque pour l'enfant et sa famille et, lorsque cela est possible, leur atténuation et la promotion des facteurs susceptibles de protéger les enfants et leurs familles en leur apportant davantage de sécurité économique et sociale, de confiance en eux, de possibilité de construire des relations significatives, de repères et de lieux où échanger sur ces difficultés et, le cas échéant, trouver de l'aide spécialisée.

Les facteurs de risque et de protection ne sont pour autant pas des conditions clairement classifiables et égales pour tous, qui conduiraient à l'élaboration d'un modèle de vie souhaitable : ils indiquent plutôt des grandes lignes qui doivent être mises en relation avec la connaissance de la singularité des histoires des individus et des familles vivant des situations très diverses et non uniquement déterminées par des conditions externes. Les comportements humains, y compris la maltraitance, ne sont pas les résultats d'une série d'événements, mais ils sont caractérisés par une forte dimension relationnelle et symbolique enracinée dans le sujet et dans son rapport avec la réalité. C'est pourtant sur les sujets, les relations, le sens et pas seulement sur les événements et les conditions extérieures, que l'action sociale devrait se focaliser dans une démarche de prévention.

Les actions préventives dans un sens large n'impliquent pas l'individuation d'une population « à risque » mais elles peuvent s'adresser à la totalité des familles qui vivent sur un territoire. La dimension locale est très importante parce que c'est dans les communautés territoriales, les quartiers, les villes, etc. que les problèmes peuvent émerger mais c'est aussi là que les acteurs peuvent trouver les ressources (individuelles, familiales, communautaires, institutionnelles) pour y faire face. Les interventions préventives visent à entreprendre des formes efficaces d'écoute, de construction de liens, de connaissance des besoins et des difficultés, d'accompagnement et de soutien à travers des actions qui sont caractérisées par leur « caractère informel, général et global »⁵. Cela signifie qu'il s'agit d'interventions qui

³ A. Rothenberg, *De l'appui professionnel à l'appui parental*, Thèse en médecine, Université Montpellier I U.F.R. de médecine, p. 73.

⁴ AAVV, *Emerging practices in the prevention of child abuse and neglect*, Department of health and human services, USA; New Jersey task force on child abuse and neglect, *Standards for prevention programs: building success through family support*, State of New Jersey, Department of human services, 2003; P. A. Scewe, *Preventing violence in relationships. Interventions across the life span*, Washington, APA, 2002.

⁵ P. Bertolini, L. Caronia, *Ragazzi difficili. Pedagogia interpretativa e linee di intervento*, Firenze, La Nuova Italia, 1993. P. 66.

n'ayant pas un « objet » spécifique, ni un public ciblé⁶ mais s'inscrivant dans une démarche de promotion et de valorisation des ressources et des compétences qui contribue à prévenir l'apparition de conditions d'isolement, de désarroi, d'impuissance, pouvant constituer un terrain favorable à l'émergence de situations très graves et créer des contextes dans lesquels il est possible d'identifier les situations problématiques et de garantir leur prise en charge.

Concernant plus spécifiquement la prévention de la maltraitance, un des ses objectifs principaux est d'« éviter que se constituent au sein des familles des conditions de vie propices à l'apparition de violences ou de négligences à l'égard des enfants. Il s'agira donc d'une prévention primaire, permettant d'assurer des conditions de vie minimum, garantissant la santé, la sécurité, l'entretien et l'éducation de l'enfant »⁷. Cet objectif peut être poursuivi à travers plusieurs actions : aide financière, accompagnement médico-social à partir de la grossesse et toutes interventions relevant du vaste domaine du « soutien à la parentalité ». L'expression « soutien à la parentalité » désigne des actions nombreuses et très diverses, qui influent sur plusieurs axes : l'amélioration de la relation parent - enfant, l'aide aux tâches éducatives parentales en famille et en relation avec les autres institutions éducatives (surtout l'école), la promotion de relations d'entraide entre familles, l'information et l'orientation des parents qui cherchent un soutien spécifique ou qui ont des difficultés particulières, l'accompagnement spécialisé des familles en difficulté.

La prévention « primaire » par le soutien à la parentalité implique plusieurs acteurs : les départements avec l'Aide Sociale à l'Enfance, le service de PMI (Protection maternelle et infantile), les services sociaux et sanitaires, les associations et les acteurs du tiers secteur. Les fonctions de ce système de prévention sont liées à la mise en place d'un réseau de soin pour les enfants et leurs parents, au repérage des difficultés dans la relation parents/enfants, à l'orientation des parents vers des solutions, à l'information et l'accompagnement des personnes en difficulté. Les actions sont très diversifiées : mise en place de lieux d'écoute, de rencontre et de consultation ouverts à tous les parents, organisation de conférences sur des thèmes relatifs à l'éducation familiale, ateliers et groupes de parole, espaces pour parents et enfants, initiatives de formation et d'information pour les parents.

On retrouve ici un parallélisme avec le modèle de la prévention médicale qui a connu le passage de la «prévention sanitaire» à la «promotion de la santé». L'idée de « promotion » implique une conception globale de la santé et du bien-être et est définie comme un processus de dynamique sociale qui ne concerne pas seulement les professionnels de la médecine mais toute la population⁸. Dans le cas des Reaap, la marge entre prévention et « promotion » est très subtile. Les Reaap sont des initiatives de soutien à la parentalité s'appuyant sur la valorisation des compétences familiales. Cet objectif présuppose que les familles ne représentent pas uniquement des sources de problèmes mais aussi des ressources pour elles-mêmes, pour leurs enfants et pour d'autres familles avec lesquelles elles peuvent construire des contextes d'entraide. Le travail social, dans ce cadre, devient très flexible : il s'agit de construire des contextes de proximité, de développer des liens positifs et partenariaux entre parents et professionnels, de resituer les adultes dans leur fonction de parent en valorisant leurs savoirs et leurs compétences.

2) L'étude des Reaap

La recherche présentée ici a suivi deux directions principales, qui s'entrecroisent.

⁶ Comme souligne Bruno Ribes à propos des Reaap : « Le champ d'action de ces initiatives ne devrait pas non plus se limiter à des objectifs strictement définis (lutte contre la maltraitance, la délinquance, la toxicomanie, etc.), tout en admettant que soit débattu l'ensemble des questions qui préoccupent les parents », B. Ribes, *L'accompagnement des parents*, Paris, Dnod, 2003, p. 128.

⁷ M. Créoff, *Guide de la protection de l'enfance maltraitée*, Paris, Dunod, 2003, pp. 65 - 66.

⁸ Laurence Mousset-Libeu, *La prévention de la maltraitance des enfants*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 39

1. Examen de textes et documents:

- littérature scientifique (monographie et périodiques) sur les Reaap, le soutien à la parentalité, la prévention dans le champ psychologique, social, éducatif;
- documents législatifs sur l'organisation des services sociaux en France ;
- documents de travail (comptes-rendus, rapports, documents d'information sur les services, une centaine de projets d'intervention) du domaine social et éducatif.

2. Recherche sur le terrain à travers:

- entretiens avec des responsables et des professionnels dans le cadre des Reaap qui travaillent à différents niveaux : Délégation interministérielle à la famille (DIF), Ministère de l'éducation nationale, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Espace parent enfant d'Issy-les-Moulineaux, Ecole des parents et des éducateurs, service Ecoute parents Hauts-de-Seine ;
- observation participante de certaines activités des Reaap : ateliers parents de l'Espace parent enfant d'Issy-les-Moulineaux (2 sessions), comité de pilotage et réunion partenaire des Reaap du Département des Hauts-de-Seine.

L'activité de recherche s'inscrit dans le travail de l'Oned sur les pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge relatives à l'enfance en danger.

a) Les Reaap : principes et objectifs

Les Reaap sont nés à partir des réflexions qui ont accompagné la Conférence de la famille du 12 juin 1998, auxquelles de nombreux acteurs ont participé : les services de l'Etat, la Caisse nationale des allocations familiales et de grands réseaux associatifs. La délinquance juvénile et le rôle de la famille dans sa prévention ont fait l'objet de nombreux débats à l'époque. Il a notamment été question de « parents démissionnaires » qui auraient renoncé à leur rôle d'éducateurs. Les chercheurs et les professionnels de la protection de l'enfance se sont demandés si ces adultes n'étaient pas plutôt « démissionnés » par les professionnels qui ont essayé d'enseigner « le métier de parent » sans reconnaître les savoirs et les compétences familiales. Il s'agit donc de faire face à une situation où le désarroi et l'insécurité des parents peuvent être liés à plusieurs facteurs, y compris les changements sociaux qui ont révélé l'insuffisance d'un modèle éducatif entièrement centré sur le rôle de la mère, la diffusion de connaissances, souvent contradictoires, sur l'éducation qui ont alimenté le sentiment d'inadéquation des parents, l'influence croissante des enfants sur les modes de vie familiaux grâce à l'apport de la publicité. Une situation où les parents semblent avoir perdu leurs repères, où les liens sociaux de proximité sont fragilisés par plusieurs facteurs (immigration récente, travail hors foyer, difficulté à créer du lien avec les voisins...) peut constituer un terrain propice pour l'émergence de phénomènes de marginalisation, d'isolement social, de conduites violentes auprès des parents ou des enfants. La réponse proposée par les Reaap vise à permettre aux parents de reconstruire des relations, d'accéder à des lieux de rencontre et d'échange et de faciliter la connaissance et l'accès aux services du quartier.

Le lancement de l'initiative s'est concrétisé par la circulaire ministérielle du 9 mars 1999 et l'élaboration d'une charte qui est toujours la base essentielle des principes des Reaap. L'objectif principal des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents est d'aider tous les parents dans l'exercice de leurs fonctions en favorisant l'échange et la construction des relations entre parents, l'accès aux informations, le contact avec les professionnels, la synergie et le travail en réseau des associations et des services sociaux, la valorisation des bénévoles.

Différents aspects de la culture des Reaap peuvent être rattachés à ce qu'on a défini sous le terme de « bientraitance » : la notion de bientraitance, qui propose un changement de perspective dans le travail social, définit une condition complexe et multidimensionnelle qui

ne peut pas être seulement attribuée à un microsystème relationnel (par exemple, la famille), mais qui a à voir avec plusieurs acteurs et relations significatives pour l'individu : les réseaux informels, les professionnels, les institutions.

Promouvoir la bientraitance signifie reconnaître la valeur des liens de proximité, de la coéducation des parents et professionnels, valoriser les responsabilités parentales sans vouloir se substituer aux parents, réaliser des interventions souples, d'accompagnement, d'écoute et d'échange permettant aux parents de se sentir à l'aise⁹. Les Reaap répondent à une démarche de co-éducation, fondée sur les expériences d'accompagnement et d'alliance entre parents et professionnels visant à abandonner une vision de la prévention construite sur une « logique de la peur » au profit d'une logique de proximité et d'élargissement de l'éventail des co-éducateurs, effectifs et potentiels, qui contribuent à appuyer les parents¹⁰.

Du côté de l'organisation, le lancement des Reaap a clairement indiqué la nécessité de se fonder sur des dispositifs et des structures qui existent déjà, sans forcément créer des nouveaux espaces. Ce choix n'est pas né d'un simple souci économique, mais de l'idée que le quartier recouvre plusieurs lieux, déjà connus et fréquentés par les parents, à redécouvrir et à valoriser avec des expériences innovantes (par exemple, les écoles, les ludothèques, les maisons de quartier, les espaces associatifs etc.).

b) L'évolution du dispositif à travers l'examen des circulaires

Depuis le début, les Reaap se sont caractérisés par la volonté explicite d'harmoniser les pratiques sans donner des directives rigides sur les actions à mettre en œuvre.

La première circulaire (n° 99-153, mars 1999) propose une vision très large du soutien à la parentalité ; elle identifie la famille comme « le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, et de ce fait, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale ». La vocation généraliste du dispositif des Reaap est bien visible dans l'affirmation suivante : « dans cette fonction d'éducation de leurs enfants, tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés ». Cette introduction justifie la priorité donnée aux initiatives tournées vers toutes les familles et pas spécifiquement celles qui ont des problèmes. Les exemples d'activités présentés dans la circulaire sont : la création de lieux de rencontre, des lieux d'accueil parents/jeunes enfants ou encore des groupes de parole. L'activité des Reaap prend la forme de groupes de parents destinés à constituer des espaces pour la parole et l'échange réciproque entre parents surtout. Les professionnels ont un rôle bien délimité. La circulaire donne une grande importance aux bénévoles qui devraient être chargés d'animer les groupes de parents sous la supervision de professionnels qui ont aussi la responsabilité d'intervenir lorsque les situations demandent des actions plus spécifiques et ponctuelles.

Dans les circulaires qui ont suivi, on peut observer deux modifications principales :

- l'importance croissante attribuée à l'école en tant que lieu ressource pour les enfants et les parents et comme partenaire privilégiée des initiatives des Reaap. L'amélioration de la relation entre parents et enseignants devient un enjeu prioritaire¹¹ : « depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont menées par le ministère de l'Éducation nationale pour favoriser les relations entre les parents et l'école et pour faire en sorte que les familles deviennent de véritables partenaires. Il convient de rapprocher ces différentes initiatives. En effet, la qualité des relations qu'entretiennent les personnels enseignants et les parents constitue un atout majeur pour la réussite des élèves et la pleine réalisation de la mission confiée au système éducatif ». Mais le partenariat entre

⁹ M. Gabel, F. Jésus, M. Manciaux (sous la direction de), *Bientraitances. Mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurs, 2000, p. 22

¹⁰ F. Jésus, *Co-éduquer. Pour un développement social durable*, Paris, Dunod, 2004, p. 65 ; p. 147

¹¹ Circulaire 150 du 20 mars 2001, p. 3

parents et enseignants n'est pas simplement un instrument pour atteindre les objectifs inhérents à l'école ; l'établissement scolaire comme lieu de relation entre des adultes s'occupant du développement des enfants est aussi « un des lieux privilégiés au sein ou par l'intermédiaire duquel les parents ayant besoin d'une écoute ou d'un appui peuvent être informés de l'existence du réseau et être invités à le contacter »¹².

- L'apparition de nouveaux objectifs et de nouveaux sujets auxquels l'action des Reaap s'adresse. La circulaire 150-2001 parle notamment des familles en conflit, des pères, des parents de préadolescents et d'adolescents comme sujets à accompagner par les actions des Reaap. Cela ne signifie pas une « spécialisation » des réseaux mais permet de définir les priorités pour le soutien aux parents sur la base des besoins individués dans les premières années de travail.

c) *Les acteurs institutionnels et le partenariat*

Les circulaires invitent les conseils généraux à impliquer dans le dispositif plusieurs acteurs travaillant, directement ou indirectement, avec les enfants et les familles : les mairies, les CAF, les DDASS, les associations familiales et les associations menant des actions en faveur des familles, les chefs de projets des sites en contrat de ville.

Les départements sont aussi invités à s'assurer de la collaboration des sous-préfets, des municipalités, des services de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et des chargées de mission départementales aux droits des femmes, du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et des magistrats impliqués dans la résolution des conflits familiaux. Ces acteurs ont une connaissance du milieu familial et social, des mineurs protégés et des jeunes délinquants qui peut être « de la plus grande utilité dans les orientations à prendre dans ce travail mené à l'intention des familles »¹³.

Dans la pratique, les modalités et les degrés d'implication des différents acteurs sont très divers d'un département à l'autre, comme l'a montré l'enquête sur les Reaap coordonnée par Benoît Bastard¹⁴. Le choix de ne pas donner de normes sur les modalités d'engagement des acteurs institutionnels visait à dynamiser les contextes locaux et à valoriser les différentes formes de partenariat entre les institutions publiques (en particulier Conseil Général, CAF, DDASS) et les sujets qui travaillent sur le terrain. Dans chaque département le réseau a été le miroir des relations interinstitutionnelles qui préexistaient à la création des Reaap : hiérarchiques, pyramidales ou fondées sur la confiance mutuelle et la coopération, avec une plus ou moins grande attention à la participation directe des acteurs du terrain. On constate que la construction des réseaux et des relations partenariales n'est pas une solution qui peut être imposée de l'extérieur, mais qu'elle nécessite un terrain favorable, une préparation et une culture de la coopération, ce qui ne peut pas coïncider avec la simple application d'un décret. Plusieurs auteurs ont souligné l'ambiguïté du rôle de l'Etat par rapport à l'utilisation de la stratégie de réseau dans les interventions sanitaires et sociales : l'invitation à constituer un partenariat dans un « réseau de partenaires obligés »¹⁵ peut parfois susciter chez les sujets impliqués des résistances, un raidissement dans les pratiques et les champs habituels ou la

¹² Circulaire 150 du 20 mars 2001, p. 3

¹³ Circulaire 99-153 du 9 mars 1999, p. 3

¹⁴ B. Bastard, L. Cardia Vonèche, *Peut-on décréter le partenariat? La mise en place des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*, Paris, CSO, 2002 ; B. Bastard, L. Cardia Vonèche, « Comment la parentalité vient à l'Etat. Retour sur l'expérience des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents », *Revue française des affaires sociales*, n. 4, 2004, pp. 155 – 171.

¹⁵ G. Baillon, « Le réseau, mot magique ou piège ? », *L'information psychiatrique*, n. 2, 1999, p. 136.

suspicion d'une utilisation opportuniste d'un mot « magique » ou à la mode pour résoudre n'importe quel problème au moindre coût¹⁶.

A partir des entretiens et de l'observation des pratiques de réseau¹⁷ de l'Espace parent enfant d'Issy-les-Moulineaux, on constate l'existence d'une habitude à la relation avec les institutions concernées par le financement de l'initiative et avec les autres acteurs du terrain qui s'occupent des parents. Parmi les principes fondamentaux qui inspirent ses actions, l'Espace Parent Enfant mentionne le « principe de complémentarité », selon lequel l'Espace « est une structure intermédiaire qui peut assurer un relais, une orientation vers un ensemble de services et d'associations »¹⁸. L'Espace Parent Enfant est en relation avec plusieurs sujets. Ces liens sont différents par leur intensité, la nature de la coopération et les attentes réciproques : l'Espace prévoit des rencontres régulières avec un « groupe parents » composé de représentants d'associations de parents et quatre groupes d'appui (culturel, éducation, social et santé) qui se réunissent collectivement une fois par an. Les professionnels de l'Espace Parent Enfant ont des contacts avec d'autres professionnels des services de soutien aux parents (PMI, ASE, associations, bibliothèques...) au fur et à mesure des initiatives mises en place. Par exemple, en 2005 plusieurs associations ont été mobilisées par l'Espace parent enfant autour de l'organisation de la manifestation « Lorsque l'enfant paraît ».

Au cours de la réunion annuelle des partenaires locaux, les objectifs majeurs, explicités par le responsable, étaient : faire connaître l'Espace parent enfant, rendre compte de ses activités et avoir l'avis des partenaires, échanger des réflexions sur le travail avec les familles. Lors de la discussion suivant la présentation des actions mises en œuvre par l'Espace parent enfant, l'attention était avant tout concentrée sur la création de relais efficaces entre les différents services, qui souvent aident les parents à s'orienter vers les structures correspondant à leurs exigences et qui ont besoin de bien connaître leur territoire et d'avoir des repères fiables. Plus que sur un véritable travail de coopération (qui pourtant existe avec quelques associations en particulier), le réseau des partenaires semble reposer sur la diffusion des informations et de la mise à jour des connaissances sur les autres, leurs activités, leurs spécialisations, autour de la possibilité d'envoyer les parents vers une institution qui réponde à leurs exigences, autour de la règle du respect des « marges » et des spécificités de chacun. Est à ce propos significative l'observation d'une professionnelle du champ scolaire : « j'ai besoin de connaître vos activités parce que je ne sais pas bien comment utiliser votre espace ».

Une question problématique qui peut influencer la relation entre le soutien à la parentalité et le système de protection de l'enfance concerne la difficulté à réaliser un accompagnement conjoint pour les familles qui ont besoin de plusieurs formes d'aide et soutien. Comme il ressort de l'exemple de l'Espace parent enfant et d'autres structures interpellées dans la recherche¹⁹, le partenariat dans le suivi des situations particulières n'est pas toujours possible à cause du choix de nombreuses institutions, travaillant avec les enfants et les familles, de

¹⁶ G. Baillon, « Le réseau, mot magique ou piège ? », *L'information psychiatrique*, n. 2, 1999, pp. 133 – 139 ; B. Bastard, L. Cardia Vonèche, « Comment la parentalité vient à l'Etat. Retour sur l'expérience des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ».

¹⁷ Réunions des partenaires et du comité de pilotage. La présentation de plusieurs considérations sur l'Espace Parent Enfant est liée à la possibilité, donnée par les professionnels qui y travaillent, d'avoir des informations supplémentaires à travers l'observation de certaines activités. Parmi la grande quantité et diversité des pratiques des Reaap et en comparaison avec les orientations générales des Reaap, les activités de soutien à la parentalité de cette structure sont un exemple qui contient une bonne partie de l'éventail des actions promues par les Reaap à un niveau national et qui sont cohérentes avec la culture de ce dispositif. Il est d'ailleurs superflu de dire que l'Espace parent enfant n'est pas considéré ici comme « représentatif » des Reaap en France et que la présentation de son expérience n'a aucune prétention de généralisation.

¹⁸ Espace Parent Enfant, *Rapport de fonctionnement année 2004*, p. 3.

¹⁹ Service Ecoute Parents Hauts de Seine, Ecole des Parents et des Educateurs.

maintenir l'anonymat des usagers et de privilégier une relation de confiance entre parents et professionnels qui n'implique pas d'autres acteurs.

d) Typologie des actions mises en œuvre

D'après les données disponibles sur le site national des Reaap, on trouve plusieurs typologies d'action. La grande majorité de ces actions (environ 60%) concernent la création des groupes de parents avec des objectifs différents (groupes de parole, ateliers, rencontres informelles...) et des points communs comme la valorisation de la dimension de groupe et la présence d'un animateur ou « conducteur », professionnel ou bénévole.

Les Reaap travaillent donc principalement pour l'ouverture d'espaces (physiques et symboliques) de relation, de rencontre et d'échange. Ces espaces, selon la dénomination souvent utilisée par les professionnels, sont des « lieux accueillants » pouvant recevoir les familles, leurs histoires, leurs difficultés, leurs peurs et devenir des lieux de relations significatives, d'écoute et de soutien réciproques dans un espace extérieur à la maison, à la fois ouvert et protégé. Ces lieux sont intentionnellement ouverts ; on peut y accéder librement, sans rendez-vous. Ils se veulent semblables « à la cour », c'est-à-dire aux espaces informels où les adultes et les enfants peuvent se rencontrer, interagir, développer des liens de soutien. Ces espaces ne sont pas structurés, rigides, définis à l'avance. Au contraire, ils sont flexibles par leur structure aussi bien que leurs règles d'accès. Les familles qui les fréquentent leur donnent une connotation, proposent des activités et peuvent les personnaliser. Les espaces pour les familles deviennent des contextes d'appartenance et ces dernières sont invitées à s'approprier ce lieu de rencontre, à le copartager avec d'autres familles, à le transformer selon leurs exigences avec la présence et l'aide d'un animateur.

Concernant le contenu des activités, en particulier les thèmes que les Reaap traitent avec les parents, on peut observer que la plupart des actions se focalisent sur le champ « éducation - responsabilité parentale » (28% sur l'ensemble des thèmes mentionnés). Les autres thèmes fondamentaux sont la « santé » et la « relation famille école ».

Dans le cadre de ce travail, ont été pris particulièrement en compte les Reaap qui indiquent parmi les thèmes d'activité la « violence » (4.2%). Il s'agit d'un élément important pour examiner la relation entre soutien à la parentalité et prévention de la violence et de la maltraitance. L'analyse des textes des projets relatifs à ce domaine a mis en évidence trois conceptions différentes de la violence dans les actions des Reaap. La plupart des projets a pour but la prévention de la délinquance auprès des adolescents. On trouve ensuite une conception générique de la violence comme forme de communication perturbée pouvant concerner les adultes et les enfants. Enfin, dix-huit projets affichent un travail sur la prévention et le suivi de situation de maltraitance en famille, en particulier envers les femmes et les enfants. Les actions mises en œuvre dans ce cadre ne sont pas différentes des autres Reaap : groupes de parole, ateliers sur la communication, échange, rencontre, soutien individuel.

e) Méthodologies du travail avec les familles

A l'heure actuelle, en France on peut compter environ 4200 initiatives liées aux Reaap, qui touchent entre 130.000 et 200.000 familles²⁰, dont les modalités de travail sont nombreuses : groupes de parole, espaces loisir gérés directement par les parents, activités de consultation familiale, espaces pour parents et enfants, ateliers parents et plusieurs autres actions qui sortent de la collaboration entre institutions publiques, associations, établissements scolaires. Dans la culture des Reaap les professionnels se placent en retrait pour permettre aux usagers de se prendre en charge eux-mêmes. Ils sont chargés d'accompagner, de faciliter l'expression

²⁰ Estime faite par le Rapport Igas *Evaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*, n° 019 2004, p. 3

des besoins et expériences, d'orienter dans les situations qui demandent une compétence spécifique.

On peut observer que le panorama des actions mises en œuvre à travers le dispositif des Reaap est très diversifié et en changement mais il est néanmoins possible de souligner des éléments généraux :

- la prévalence du travail avec des groupes (environ 60% des actions) des parents sur celui avec des individus ou couples. Selon les exigences et les objectifs du travail, les groupes peuvent être conduits par des professionnels, des bénévoles ou des parents. L'action des Reaap a été pensée comme une occasion pour intégrer et mettre en cohérence le système de prise en charge des parents, généralement centré sur des activités spécialisées, parcellisées et liées exclusivement aux professionnels (par exemple, le conseil conjugal). Dans le cadre des Reaap, les actions mises en œuvre visent à donner aux familles des espaces et des temps pour l'échange et la socialisation comme alternative au recours à l'expert pour trouver une réponse à leurs doutes. Les professionnels sont présents et disponibles pour donner une orientation ou promouvoir une prise en charge des situations plus complexes, mais en seconde ligne. Le choix de la dimension du groupe est lié aux finalités de dépassement de l'isolement, de dédramatisation de certains problèmes et de restauration de la confiance des parents²¹.
- Comme le souligne Mme La Gauyère-Rossi de la DIF, les Reaap se sont souvent développés autour de la recherche de nouveaux langages à travers lesquels entrer en communication avec les parents. A la parole, élément traditionnellement central dans l'aide psychologique et sociale, s'ajoutent autres modalités d'expression, qui sont encouragées et valorisées : par exemple, la photographie, la peinture, les arts plastiques semblent avoir donné un apport significatif à l'implication des parents. Le théâtre a aussi un rôle important parmi les initiatives des Reaap, avec le théâtre de l'opprimé, les débats théâtraux, l'organisation de spectacles par les parents eux-mêmes.
- Les activités des Reaap ont donné une impulsion particulière à la pratique de la médiation familiale conçue dans un sens large : la médiation n'est pas seulement une action vers les couples en crise ou qui vivent un processus de séparation, mais elle peut concerner toutes les familles dans toutes les phases de leur vie. La médiation familiale, surtout en France, a élargi son champ jusqu'à devenir une stratégie pour la prévention des conflits et pour reconstruire et renforcer les relations familiales autour des questions communes. Des formes de médiation peuvent concerner par exemple les parents et enfants, grands-parents, couples mixtes, familles d'accueil et familles d'origine ou encore les membres d'une famille en conflit dans le cadre d'une succession. Les origines de ce changement de perspective dans la médiation semblent se situer dans la pratique : selon certains, il s'agit d'une « dérive » de la pratique. Pour d'autres, c'est une transformation qui est destinée à accompagner le développement du champ, le renouvellement des méthodologies et du savoir scientifique. I. Théry a invité à mener une réflexion d'ensemble sur la médiation et en particulier sur la pluralité de sujets et de méthodes, sans écarter a priori aucune forme d'intervention si elle satisfait des « critères d'ensemble » qui sont à définir²².

En ce qui concerne les méthodologies de travail avec les parents, les entretiens avec les professionnels et l'observation des « Ateliers parents » organisés par l'Espace Parent Enfant ont éclairé plusieurs éléments essentiels pour les actions de soutien.

- On peut reconnaître l'existence d'un double niveau de relation qui implique les professionnels et les parents : les professionnels qui travaillent avec les groupes

²¹ Circulaire 99-153 du 9 mars 1999

²² I. Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 1998, pp. 205 – 206.

s'engagent en même temps dans une relation individuelle avec les parents, leurs histoires et problèmes particuliers. Dans l'atelier, les interventions de l'animateur destinées aux parents sont souvent sous-tendues par la volonté de mettre en relation la singularité des expériences vécues par les parents avec les aspects qui peuvent concerner les autres et susciter une discussion et une réflexion. Après les rencontres, le conducteur reste à la disposition des parents qui demandent une écoute individuelle et, le cas échéant, il les oriente vers des professionnels spécialisés.

- Les professionnels valorisent l'apport des parents et les encouragent à s'approprier des espaces de groupe, souvent à partir des expériences de convivialité et de rencontre informel. Par exemple, avant le début de l'atelier, les parents organisent toujours une petite réception et accueillent les arrivants, y compris l'animateur, comme chez eux.
- Concernant l'atelier, nous nous sommes concentrés sur le travail de l'animateur (qui est un professionnel travaillant de manière bénévole) et avons tenté de classifier ses interventions dans la discussion avec le groupe des parents. Au début de chaque session, l'animateur se présente, invite les parents à se présenter et rappelle les règles du groupe : écoute réciproque, non jugement, confidentialité, liberté de parole et liberté de silence. Pendant la discussion, sur des thèmes choisis par les parents mêmes, on peut observer la présence de nombreuses modalités d'interaction typiques de l'approche non directive : miroir, confirmation, reformulation, adjonction et approfondissement. Les interventions du conducteur concernent aussi la transmission de contenus, souvent des données ou des théories qui ont la fonction de stimuler la discussion entre parents et la réflexion sur les apprentissages qu'ils ont acquis dans l'interaction avec les autres. En outre, l'animateur propose des liaisons entre les contenus exprimés par les parents, pose des questions sur les sentiments et les expériences vécues par les parents et essaye de donner un temps de parole qui permette à tous les participants de s'exprimer.

f) La multi référentialité théorique des Reaap

Il est très difficile de reconstruire de façon exhaustive la mosaïque de références qui inspirent les actions des Reaap. Il est néanmoins possible de s'appuyer sur quelques grandes lignes théoriques qui semblent avoir une influence importante sur les pratiques des professionnels.

Françoise Dolto est sûrement une référence essentielle pour le soutien à la parentalité, en particulier pour ce qui est des espaces pour les parents et les enfants à l'instar de la Maison Verte. L'approche de Françoise Dolto, dans l'expérience des Reaap, n'est pas toujours strictement appliquée, mais elle est souvent mélangée et intégrée par d'autres modèles choisis par les professionnels (par exemple, le modèle systémique).

Dans la description de l'activité des Reaap on parle souvent d'écoute psychanalytique, par exemple dans les groupes de parole, parfois conduits par des psychanalystes. Le soutien à la parentalité, dans cette perspective, vise à aider les parents à entrer en contact avec des dimensions profondes de leur expérience parentale, à exprimer leurs sentiments et émotions, à s'interroger sur leurs besoins et leur relation avec les enfants sans nécessairement s'engager dans un parcours thérapeutique. On a déjà remarqué l'influence de la psychologie humaniste sur les modalités d'écoute et de communication des professionnels. La formation des intervenants impliqués dans les Reaap offre une vision fidèle de la multi référentialité théorique de ces actions de soutien à la parentalité des Reaap : ils sont psychanalystes, experts de thérapie familiale, de communication, sociologues, philosophes. On peut trouver aussi des renvois à la psychologie sociale et à la psychologie des groupes (rappelons que la dimension du travail avec des groupes des parents est essentielle dans les Reaap), et nombreuses autres

références liées aux méthodologies de travail adoptées, par exemple par Augusto Boal pour le théâtre de l'opprimé et autres pratiques théâtrales.

Pour quelques-unes, l'utilisation d'une pluralité de langages et de références est un choix explicite, lié à l'exigence d'offrir aux parents des regards différents sur leurs expériences et de choisir les approches qui leur semblent les plus adéquates. Le principe selon lequel « on n'enseigne pas aux parents » est accompagné par la conscience qu'il n'y a pas une « vérité » dans les approches proposées mais que les parents peuvent trouver les langages et modalités qui s'adaptent le mieux à leurs situations, dans un cadre flexible où les savoirs sont d'égales dignité et valeur.

Des approches qui n'ont pas été très mentionnées par les professionnels rencontrés et dans les projets analysés mais qui semblent avoir quand même une importance dans la culture des Reaap et dans le soutien à la parentalité sont la conception de *holding* élaborée par Winnicott et la psychologie communautaire.

Le *holding* est selon Winnicott le prototype de toutes expériences de soutien. Ce concept indique soit le geste consistant à tenir physiquement dans ses bras l'enfant, soit les soins que chacun peut recevoir de son contexte de vie et de relation (on parle aussi de *holding environment*). Dans cette perspective, le soutien est lié à la présence et à la proximité d'un autre « suffisamment adéquat » capable d'accueillir et de contenir les anxiétés et les tensions, d'accompagner l'examen de la réalité, d'encourager les ressources pour faire face aux situations problématiques²³ : un besoin qui accompagne l'être humain dans tous les âges de sa vie et qui peut trouver des réponses dans les contextes de soutien à la parentalité.

Le concept de *soutien social* élaboré dans le champ de la psychologie de communauté (approche née aux Etats Unis dans les années 60 et développée en Europe surtout en Angleterre) est lié à la qualité des relations vécues dans les réseaux sociaux. Ces relations apportent à l'individu des ressources essentielles pour son développement et sa qualité de vie :

- le sentiment d'appartenance (affiliation sociale)
- la possibilité d'exprimer ses émotions et d'être compris (soutien affectif)
- l'accompagnement dans la lecture et la compréhension de la réalité et de sa propre situation (soutien informatif)
- l'aide dans les situations concrètes (soutien matériel)²⁴.

Tous ces éléments composent le patrimoine invisible qui est échangé dans les contextes sociaux qui (comme dans les Reaap) visent à valoriser les liens, la confiance mutuelle, la réciprocité, l'expression de soi.

3) Reaap et protection de l'enfance

Dans cette partie, seront abordées des questions sur la relation entre l'action des Reaap et la protection de l'enfance, sur la base des données disponibles au niveau national, de la littérature scientifique, des documents produits par les Reaap, des entretiens avec plusieurs professionnels qui travaillent au sein des Reaap.

Sans dénaturer les principes et les fondements des Reaap, ce dispositif peut jouer un rôle fondamental dans le système de protection de l'enfance afin de permettre une écoute attentive et efficace auprès des enfants et des familles en situation de difficulté, de prévenir l'isolement en favorisant l'appartenance aux groupes et les liens avec d'autres parents, de repérer précocement de situations demandant des formes d'accompagnement, d'orienter les familles qui ont des problèmes vers les institutions susceptibles de les aider, d'activer des formes de collaboration avec les services sociaux en faveur de ces familles. A ce propos, il est nécessaire d'aborder deux questions fondamentales :

²³ D.W. Winnicott, *Therapeutic consultation in child psychiatry*, London, Hogarth Press, 1971, p. 12.

²⁴ D. Francescato, M. Tomai, G. Girelli, *Fondamenti di psicologia di comunità*, Roma, Carocci, 2002.

- Les familles « en difficulté » en général ne font pas l'objet d'interventions spécifiques dans le cadre des REAAP. Au contraire, les actions des réseaux sont généralistes et s'adressent à toutes les familles. Il est souvent difficile pour les professionnels de joindre les familles qui vivent dans des situations de grande précarité mais il est nécessaire de tenir compte du fait qu'elles ont besoin d'écoute, de reconstruction de liens sociaux, d'appartenance et d'insertion dans un réseau, autant et plus que les autres²⁵.
- La position de non jugement que les professionnels et les bénévoles des Reaap assument dans le partenariat avec les familles devrait être accompagnée par une attention portée à l'émergence de situations familiales de difficulté et, le cas échéant, par l'activation de leur suivi en collaboration avec les services sociaux. A ce propos, les Reaap peuvent avoir une fonction d'« antenne » et de partenaire pour les institutions, comme l'ASE ou la PMI, qui sont en mesure de prendre en charge les enfants et les familles en difficulté. Cette fonction est parfois refusée par les professionnels qui craignent de compromettre leur relation de confiance avec les familles. Les professionnels sont chargés de trouver un difficile équilibre entre l'exigence de se placer en retrait et de construire des relations significatives avec les parents et la nécessité d'intervenir directement si la situation le demande. L'attention à l'autonomie et aux savoirs des familles et la recherche de parité entre professionnels et parents ne devrait pas aboutir à une éclipse du professionnel. Au contraire, c'est la volonté de promouvoir l'empowerment²⁶ des parents qui se traduit dans un accompagnement constant des familles, nécessaire pour leur donner légitimité, responsabilité et espaces d'action à travers l'information, la sensibilisation, la formation, l'écoute, la médiation avec les autres institutions qui font partie du réseau.

La construction d'une relation durable de confiance et de coopération entre parents et professionnels n'est pas un processus facile à réaliser, tant du point de vue pratique que de l'identité professionnelle. C'est aussi pour cette raison que le recours à des catégories professionnelles moins structurées et moins liées aux exigences de contrôle comparées aux professions sociales traditionnelles (par exemple, le métier d'assistante sociale) est assez fréquent au sein des Reaap. Le recours aux animateurs socioculturels ayant des compétences psychologiques et éducatives y est courant. Par contre, le risque lié à ces pratiques est celui d'un malentendu. Une posture de non-jugement ne conduit pas à négliger l'écoute et la prise en charge vers les personnes et les familles qui vivent des situations de difficulté²⁷. Dans ces situations, les intervenants sont fortement engagés dans l'accueil, l'écoute, la relation avec les autres services ; leurs compétences professionnelles sont toujours mises en jeu. Leur rôle « souple » et non directif dans la relation avec les parents ne conduit pas à une « déprofessionnalisation » ou à une mise en question de l'apport professionnel²⁸.

Jusqu'au présent, l'expérience des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents a donné des résultats significatifs surtout en ce qui concerne la création d'un

²⁵ B. Ribes, *L'accompagnement des parents*, Paris, Dunod, 2003, p. 128.

²⁶ D. Simeone, *La consulenza educativa. Dimensione pedagogica della relazione d'aiuto*, Milano, Vita e Pensiero, 2002, pp. 92 – 98.

²⁷ Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, *Coopération partenariale et projet éducatif. Rapport final*, 2004.

²⁸ B. Bastard, L. Cardia Vonèche, « Comment la parentalité vient à l'Etat. Retour sur l'expérience des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents », *Revue française des affaires sociales*, n. 4, 2004, p. 169.

mouvement et d'un nouveau regard sur les familles²⁹, la capacité de resituer les parents dans leur rôle et de leur reconnaître des compétences à travers la mise en place d'actions de type généraliste et participatif placées sous la responsabilité des parents, les professionnels n'intervenant qu'en appui. Les Reaap sont en train de construire un véritable espace pour les familles, physique et symbolique, dans les quartiers et dans les débats sur la politique sociale. Dans cet espace, le groupe de parents n'est pas un expédient pour réaliser des interventions à faible coût ni pour pourvoir à la carence des services sociaux, mais une possibilité pour développer relations, réflexions et changements à partir de l'échange, plus ou moins informel, entre parents³⁰. Ce parcours, accompagné et facilité par les intervenants, peut contribuer à promouvoir la création des liens et la reconstruction du sens dans l'expérience parentale, facteurs essentiels pour promouvoir la résilience et pour prévenir les situations d'isolement, de malaise, de sentiment d'incapacité³¹.

Pour assurer la démarche préventive du soutien à la parentalité réalisé par les Reaap il est probablement suffisant de maintenir et de valoriser des fonctions qui sont déjà présentes dans le dispositif: le travail en réseaux avec tous les acteurs qui s'occupent des enfants et des familles dans le domaine éducatif, social, judiciaire, sanitaire ; la dimension de quartier ; la possibilité d'écoute individualisée. Les Points info famille, institués à titre expérimental dans le cadre des Reaap, peuvent aussi contribuer à cette fonction à travers leurs actions d'accueil, d'information et d'orientation.

4) Sources

4.1 Bibliographie

- AAVV, *Guide ASH de l'action sociale*, Rueil-Malmaison, Groupe Liaisons, 2004
- AAVV, *Emerging practices in the prevention of child abuse and neglect*, Department of health and human services, USA
- Béline, M., *Un soutien à la fonction parentale*, Lien Social, 750, 2005, p. 19
- Bertolini, P., Caronia, L., *Ragazzi difficili. Pedagogia interpretativa e linee di intervento*, Firenze, La Nuova Italia, 1993
- Bronfenbrenner, U., «Ecology of the family as a context of human development. Research perspectives», in *Developmental Psychology*, 1986, 6, pp.733-742.
- Créoff, M., *Guide de la protection de l'enfance maltraitée*, Paris, Dunod, 2003
- Delaunay Guivarc'h V., Roland-Billecart F., Ribeyrolles J., « L'accompagnement de la fonction parentale », *Informations sociales* 2001, n°93, pp.120-129
- Dellès, J., «Territoires, solidarités familiales et travail social», in *Vie Sociale. Familles et action sociale aujourd'hui*, Paris, Cedias - musée social, 2001, 1, pp.55-64
- Durning, P., Boutin, G., *Les interventions auprès des parents : innovation en protection de l'enfance et en éducation spécialisée*, Paris, Dunod, 1999
- Falconnet G., Vergnory R., *Travailler avec les parents pour une nouvelle cohésion sociale*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2001
- Gabel, M., Jésus, F., Manciaux, M., (sous la direction de), *Bientraitances. Mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurs, 2000

²⁹ Igas, *Evaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*, n. 019 2004, p. 2.

³⁰ Tillard, B. (a cura di), *Groupes de parents. Recherches en éducation familiale et expériences associatives*, Paris, L'Harmattan, 2003.

³¹ B. Cyrulnik, *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob, 2001.

- Jeammet P., Gruère, M. (sous la direction de), *Construire un adulte. Pour un partenariat entre familles et professionnels*, Bayard, E.P.E., 1998
- Jesu, F., *Co-éduquer. Pour un développement social durable*, Paris, Dunod, 2004
- Le Bouëdec, G., «La démarche d'accompagnement, un signe des temps», in *Education Permanente*, 2002, 153, pp. 13 – 19
- Mazzoleni, C., *Empowerment familiare. Il lavoro psicosociale integrato per promuovere benessere e competenze*, Trento, Erickson, 2004
- Milani, P., «Il sostegno alla genitorialità: tipologie di intervento in Italia e in Europa», in *Cittadini in crescita*, 2000, 2/3, pp. 20 – 97
- Mousset-Libeau, L., *La prévention de la maltraitance des enfants*, Paris, L'Harmattan, 2004
- New Jersey task force on child abuse and neglect, *Standards for prevention programs: building success through family support*, State of New Jersey, Department of human services, 2003
- Neyrand, G. *Sur les pas de la Maison Verte : des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros, 1995
- Pourtois, J.P., Fontaine, A.M., *Regards sur l'éducation familiale. Représentation – responsabilité - intervention*, Bruxelles, DeBoeck, 1998.
- Raynal, F., *Des groupes de parole pour aider les mères à réinvestir leur rôle éducatif*, Actualités sociales hebdomadaires, 2398, 2005, pp. 31-32
- Ribes, B., *L'accompagnement des parents*, Paris, Dunod, 2003
- Rosenczweig, J.-P., *Le dispositif français de protection de l'enfance*, Paris, Editions jeunesse et droit, 2005
- Scewe, P. A., *Preventing violence in relationships. Interventions across the life span*, Washington, APA, 2002.
- Tillard, B. (a cura di), *Groupes de parents. Recherches en éducation familiale et expériences associatives*, Paris, L'Harmattan, 2003
- Walsh, F., *A Family Resilience Framework: Innovative Practice Applications*, Family Relations, 2002, 51, 2

4.2 Sites Internet

www.familles.org

www.epe-idf.com

www.issy.com

www.vie-publique.fr

www.social.gouv.fr/famille-enfance

www.minori.it

www.legifrance.gouv.fr

www.ladocfrancaise.gouv.fr

4.5 Documents de travail et rapports :

Conseil Général et CAF des Hauts de Seine, *Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Hauts de Seine. Etat des lieux*, octobre 2001

Conseil Général et CAF des Hauts de Seine, *Premières assises du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents dans les Hauts de Seine*, novembre 2002

Département de Paris, *Schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance. Diagnostic partagé*, avril 2003

Documents sur les Reaap (disponibles sur le site Internet www.familles.org):

- *Historique des Reaap*

- *Documents réalisés par les Reaap départementaux*
- *A l'écoute des comités d'animation*
- *Guide pour répertorier les actions*
- *Repères pour les initiateurs de projets*
- *L'évaluation en questions*

Espace Parents enfant de Issy Les Moulineaux, *Etre parent aujourd'hui*

Espace Parents enfant de Issy Les Moulineaux, *Parentalité*

Espace Parents enfant de Issy Les Moulineaux, *Rapport de fonctionnement année 2004*

Fédération Nationale des Ecole des Parents et des Educateurs (FNEPE)
"Pour que les parents ne baissent pas les bras". Actions menées par les Ecoles des Parents et des Educateurs en soutien à la parentalité. Etude réalisée depuis 1998.
 Paris : FNEPE, 2001

IGAS, *Rapport d'évaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, 019 2004*